



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Relations financières

Question écrite n° 15210

### Texte de la question

Mme Helene Mignon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation de la dette des pays du tiers monde. Suite aux recentes declarations de M le President de la Republique sur les creances d'aide publique des pays africains les plus pauvres, des administres m'interrogent sur la possibilite d'une initiative du ministere des finances pour que les banques commerciales francaises prennent egalement leur part dans l'allegement de la dette du tiers monde. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position en la matiere.

### Texte de la réponse

Reponse. - En vue de permettre un traitement specifique de la dette bancaire des pays lourdement endettes, le President de la Republique a propose, le 29 septembre 1988 devant l'assemblee generale des Nations Unies, la creation d'un mecanisme permettant de garantir certains paiements aux banques qui accepteraient de transformer tout ou partie de leurs creances sur les pays en developpement en instruments financiers ou en actifs dans des conditions permettant une reduction significative de l'encours de la dette ou de la charge de son service. Les pays vises par cette proposition sont les pays lourdement endettes vis-a-vis du systeme bancaire, qui consentent des efforts d'ajustement dans le cadre d'un programme approuve par le Fonds monetaire international. Les nouvelles regles adoptees par la communaute internationale, et consacrees par le recent sommet des principaux pays industrialises, relatives au soutien des operations de reduction de dette, reprennent tres largement plusieurs des caracteristiques essentielles de la proposition francaise, et ce en particulier sur les points suivants : 1o le soutien a divers mecanismes de reduction de dette : le Fonds monetaire international et la Banque mondiale ont retenu des principes leur permettant d'apporter un soutien a des options de reduction d'encours et des options de reduction d'interets ; 2o l'additionnalite des ressources utilisees : selon les principes retenus par le Fonds monetaire international et la Banque mondiale, les ressources affectees a la garantie des interets, qui pourraient atteindre 12 milliards de dollars, seront additionnelles par rapport a celles dont disposaient jusqu'a present ces institutions. Ces mecanismes concernent la dette des pays en developpement envers l'ensemble des banques commerciales, parmi lesquelles bien evidemment les etablissements francais ; la communaute bancaire est ainsi incitee a consentir d'importantes reductions de dette ou de service de la dette a ces Etats.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Mignon Helene](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15210

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 juillet 1989, page 2985